

# **Que faire si j'ai signé un contrat suite à un démarchage ?**

## **Notre réponse**

Vous trouverez dans cette rubrique la marche à suivre si vous avez signé un contrat lors d'un démarchage (par téléphone, dans la rue, à votre porte, sur Internet, etc.).

Chaque sous-rubrique correspond à une étape de la marche à suivre : il est donc important de les consulter dans l'ordre.

*Commencez donc par la première sous-rubrique : 1<sup>ère</sup> étape en cas de démarchage : Qui a signé le contrat ?*

## **Références légales**

## **Documents type**

Date de mise à jour: Jeudi 06/01/22